

PRESENTATION DEVANT LE SENAT

PAR

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC**

DU

PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2010

Monsieur le Président du Sénat,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que le « Chemin d'avenir », base programmatique de l'action gouvernementale, était entré en vigueur le 14 août dernier, à la faveur de l'investiture du Président de la République, réélu.

Il n'est pas moins vrai que 2010 sera la première année, avec des moyens budgétaires dédiés à la mise en œuvre du Chemin d'avenir.

Aussi, n'est-il pas faux de souligner en entame de la présentation du budget de l'Etat exercice 2010 que ce budget est le premier du nouveau septennat, placé sous le signe de l'avènement d'un avenir meilleur pour l'ensemble des Congolais.

Toutes les grandes idées, les très bonnes pensées, qui ont été développées pendant la dernière campagne présidentielle par le candidat Denis SASSOU N'GUESSO et massivement approuvées par les Congolais le 12 juillet, exigent à présent des moyens conséquents pour leur concrétisation. Et ce, pour le plus grand bonheur du peuple.

Le Gouvernement a tant et si bien pris la mesure de ce défi qu'il envisage de développer, dès cette première année du septennat, nombre d'actions couvrant différents domaines, de façon à bien imprimer la marque du changement ou plutôt des progrès en cours.

En effet, dans le cadre du budget de 2010, le Gouvernement entend mettre en œuvre diverses et principales actions suivantes:

- consolider la paix, la stabilité institutionnelle et la sécurité ;
- développer la culture démocratique et l'éducation civique ;
- pacifier la pratique politique et organiser le statut de l'opposition républicaine ;
- promouvoir l'éthique et toutes les autres valeurs favorables au développement ;
- renforcer les capacités de la force publique ;

- poursuivre le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants ;
- lancer les études en rapport à la modernisation et à l'industrialisation du pays ;
- améliorer significativement les conditions de vie des populations ;
- lutter contre le chômage et donc contre la pauvreté ;
- promouvoir la croissance et la stabilité macroéconomique ;
- recruter du personnel pour les services publics de santé, d'éducation et des affaires sociales ainsi que pour les administrations en déficit de personnel qualifié ;
- élever la dotation des administrations publiques en biens et services et rationaliser la gestion de ces administrations ;
- réformer l'Etat et particulièrement la fonction publique ;
- renforcer la transparence dans la gestion des affaires publiques et lutter activement contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- réformer la gestion des finances publiques ;
- poursuivre l'amélioration de la gestion des ressources naturelles notamment le pétrole, les mines et le bois ;
- élever le niveau des investissements publics nécessaires au soutien des activités économiques nationales ;
- contribuer à la mécanisation et au développement de l'agriculture ;

- lutter contre la spéculation visant à élever le niveau général des prix ;
- maintenir le pouvoir d'achat des ménages ;
- étendre la protection sociale aux couches les plus vulnérables de la société ;
- élargir l'offre des logements sociaux ;
- poursuivre et achever la construction des infrastructures sanitaires, scolaires et universitaires ;
- poursuivre les travaux de connexion à la fibre optique, les travaux d'aménagement des voiries des principales agglomérations, les travaux de réhabilitation des infrastructures routières, ferroviaires et de transport fluvial ;
- lancer les travaux de bitumage des routes d'intégration sous régionale et les études pour la construction d'un pont route-rail sur le fleuve Congo ;
- poursuivre les travaux de transport de l'électricité du barrage hydroélectrique d'Imboulou ;
- lancer les travaux de réhabilitation des réseaux de distribution d'électricité dans les principales villes ;
- poursuivre les travaux en vue de la mise en service des unités de potabilisation de l'eau du Djoué et de Djiri ;
- étendre les travaux d'installation des unités d'eau potable à travers le pays ;
- poursuivre l'effort engagé dans l'exploitation des ressources naturelles respectueuse de l'environnement ;
- augmenter les crédits alloués à la mise en œuvre de la décentralisation.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Vous êtes sûrement entrain de vous dire qu'en se donnant autant d'ambitions, le Gouvernement est-il conscient de ce que la crise économique sévit à travers le monde depuis deux ans ?

Oh ! que si !

Le Gouvernement n'ignore, bien évidemment, pas que les principaux pays industrialisés, depuis 2008, et presque tous les pays du monde en 2009, se trouvent sous le règne de la récession économique.

Récession qui a démarré aux Etats-Unis d'Amérique sous la forme de crise immobilière, vite transformée en crise financière et par la suite en dépression économique mondiale.

Cependant, à ce jour, selon les analyses du fonds monétaire international, les plans massifs de relance de l'activité économique, mis en place par les Etats des pays développés et émergents, l'action de leurs banques centrales ainsi que la coordination internationale de leurs initiatives au sein du G20, ont arrêté la spirale infernale de la récession économique mondiale.

De la sorte, 2009 serait la dernière année à enregistrer des taux de croissance négatifs dans les pays développés et de faibles taux de croissance dans les pays sous-développés.

A partir de 2010, la croissance mondiale repartira à la hausse avec un taux estimé à 3,1 % par le FMI. Ce taux sera en moyenne de 1,5% dans les économies dites avancées, de 4% en Afrique et de 4,1% en Afrique au sud du Sahara.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Le Congo, notre pays, souffre moins de la récession économique mondiale. Seul le secteur forestier a été et demeure durement frappé, en accusant une baisse des activités de l'ordre de 30% en 2008 et le de près de 50% en prévision pour 2009.

Au niveau de la croissance économique, le taux enregistré en 2008 était de 5,2% et il devrait se situer autour de 7% en 2009.

Dans l'ensemble, le Congo se trouve plutôt dans une bonne phase économique.

Cela grâce avant tout à la bonne tendance générale du prix du baril de pétrole, depuis le début des années 2000.

Cela grâce aussi au bon comportement du secteur non pétrolier notamment les BTP, les télécommunications, le commerce et les quelques industries qui existent dans notre pays.

Pour 2010, les perspectives économiques du Congo s'annoncent très bonnes. Elles seraient même comparables à celles des pays émergents dans leur phase d'ascension.

Le FMI dans ses prévisions sur l'économie mondiale, d'octobre 2009, a retenu pour le Congo une croissance de 12,2% en 2010.

C'est le meilleur taux de croissance de toute l'Afrique.

C'est vraisemblablement le bon fruit de la politique économique mise en œuvre par le Gouvernement. Cela conforte donc le Gouvernement dans sa persévérance à reformer l'économie et la société en général.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

C'est dans ce contexte encourageant que nous avons élaboré les principales hypothèses qui vont sous-tendre les grandes masses du budget 2010.

Les premières hypothèses portent de toute évidence sur les recettes pétrolières.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le cours du baril de pétrole, nous avons opté pour une prudence de 10 dollars en moins par baril qui s'ajouterait à la décote convenue pour le pétrole congolais fixée à 4 dollars par baril.

En appliquant la prudence et la décote sur le prix international du baril de pétrole défini par le FMI à 77 dollars, le prix du brut congolais, pour 2010, s'établira à 63 dollars le baril.

La production en 2010 est estimée, selon les indications des sociétés qui produisent le pétrole au Congo, à 127,7 millions de barils.

Le taux de change, suivant toujours les prévisions du FMI, sera de 1 dollar pour 465,878 francs CFA en moyenne sur l'année 2010. C'est ce taux que nous avons retenu pour la conversion en fca de nos recettes pétrolières à encaisser en dollars.

En prenant en compte toutes ces hypothèses, nous arrivons aux principales conclusions suivantes :

- la redevance pétrolière (qui est de 12,5% ou de 15% selon les permis) devrait rapporter à l'Etat en 2010 la somme de 784 milliards et 725 millions f cfa.
- le profit-oil ou les contrats de partage de production devraient nous permettre d'encaisser, en 2010, la somme de 1381 milliards et 889 millions de f cfa.

- la part qui revient à l'Etat (15%) dans le gisement YANGA SENDJI procurerait à l'Etat la somme de 20 milliards et 386 millions de f cfa.

Au total, au titre des recettes pétrolières, l'Etat recevrait en 2010 un montant de 2187 milliards de f cfa.

S'agissant des recettes non pétrolières, nous les prévoyons à hauteur de 442 milliards de francs cfa en 2010.

Elles se décomposent ainsi qu'il suit :

- 336 milliards de f cfa pour les impôts ;
- 71 milliards de f cfa pour les droits et taxes des douanes ;
- 35 milliards de f cfa pour les produits financiers, les recettes des services et de portefeuille.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

En dehors des recettes pétrolières et non pétrolières, qui constituent des ressources propres, il y aura, pour le budget de 2010, des ressources extérieures évaluées à 185 milliards et 900 millions de f cfa.

Ces ressources proviendront :

- 1°/ des prêts concessionnels accordés par des partenaires extérieurs pour financer des projets en cours d'exécution qui s'élèveront à 112 milliards de f cfa ;
- 2°/ de fonds dits PPTE correspondant à des remises des dettes pour un montant de 40 milliards et 900 millions f cfa ;
- 3°/ et des dons ordinaires de 33 milliards de f cfa.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

Le rassemblement des différents montants issus de toutes les prévisions sur les recettes a conduit le Gouvernement à projeter le budget de l'Etat Congolais, au titre de l'année 2010, en ressources, à la somme de 2814 milliards et 900 millions de francs cfa.

C'est le budget le plus important qu'ait jamais connu notre pays depuis son indépendance. Il est plus que le double du budget actuel de l'Etat qui s'élève à 1402 milliards de f cfa.

Souvenons nous que jusqu'au début de l'an 2000, le budget de l'Etat oscillait entre 300 et 500 milliards de fcfa seulement. C'est dire combien grande sera notre responsabilité à bien gérer la nouvelle masse financière.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Je voudrais ici et maintenant dire quelques mots sur la gestion de cet ensemble, colossal à l'échelle du Congo, de moyens financiers que l'on devrait mobiliser au titre du budget de 2010.

J'appelle donc l'attention des agents du Trésor public ;

Je leur dis, du haut de cette tribune du sénat, que les moyens financiers dont vous aurez la gestion ne seront pas les vôtres.

Ils appartiendront à la communauté nationale et devront servir exclusivement au développement socio-économique de celle-ci.

En aucun cas, ils ne seront à soustraire par quelques agents pour leurs besoins personnels ou pour être distribués aux opérateurs économiques fictifs ou véreux et donc récupérés par les mêmes agents sans scrupules.

On n'est pas agent du Trésor public pour se livrer à une course effrénée à l'enrichissement.

On est agent du Trésor public parce que l'on a du mérite, parce que l'on veut servir son pays et ses habitants, parce que l'on aime le service public.

La rigueur sera donc le maître mot dans la gestion des moyens financiers que la nation mobilisera en 2010 pour préparer son devenir.

Le Gouvernement ne tolérera pas qu'il en soit autrement.

Mesdames et messieurs les sénateurs,

L'ensemble des ressources budgétaires qui se montent, je le rappelle, à 2814 milliards et 900 millions de f cfa, est à répartir entre les dépenses ordinaires ou dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital ou dépenses d'investissement.

La répartition que le Gouvernement propose est la suivante :

- 793 milliards et 526 millions de f cfa pour les dépenses de fonctionnement ;
- 660 milliards et 900 millions pour les dépenses d'investissement.

Cette répartition implique de facto la constitution d'une épargne de 1360 milliards et 374 millions de f cfa.

De façon plus précise,

- les dépenses de personnel, c'est-à-dire les salaires des agents de l'Etat, progresseront de 7,41%, en passant de 175 milliards et 38 millions en 2009 à 188 milliards en 2010.
Cela s'explique par les recrutements qui auront lieu à la fonction publique en 2010.
- les dépenses de biens et services augmenteront de 6,64% en s'élevant à 175 milliards de f cfa en 2010 contre 164 milliards 106 millions en 2009.

- les charges communes passeront de 27 milliards en 2009 à 29 milliards en 2010, soit une progression d'environ 7%.
- seules les dépenses de transfert s'inscriront elles en recul à cause des retraits des 25 milliards et des 3 milliards de f cfa dépensées en 2009 respectivement pour l'élection présidentielle et le FESPAM.

De leur côté, les dépenses d'investissement connaîtront une hausse de 28,49% en passant de 514 milliards f cfa en 2009 à 660 milliards et 900 millions en 2010.

Cette augmentation du niveau de l'investissement traduit bien la volonté du Gouvernement de commencer à mettre en œuvre les choix du « Chemin d'avenir ».

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Ainsi que je l'ai déjà mentionné, devant l'Assemblée nationale, pour le Gouvernement, la quantité, en matière des dépenses, ne garantit nullement les résultats attendus par le peuple. C'est la qualité qui doit primer sur tout. Une trop grande quantité des dépenses publiques, sans se soucier de leur qualité, conduit le plus souvent au gaspillage des ressources.

Tandis que les bonnes dépenses, les dépenses strictement utiles, servant à dénouer de façon juste des problèmes, dont la résolution facilite ou accélère le développement, sont indiscutablement la source de bons résultats.

La qualité de la dépense publique doit se conjuguer avec l'efficacité. Une bonne dépense publique est en principe efficace.

Le Gouvernement entend, pour l'exercice budgétaire de 2010, privilégier la qualité de la dépense publique à la quantité, l'efficacité de la dépense publique au mauvais rendement de celle-ci.

Les ressources publiques, fussent-elles en prévision relativement abondantes, doivent être gérées rationnellement.

Le budget de l'Etat 2010 est le budget de la rationalité, le budget de la poursuite de la réduction de la pauvreté, dans la rationalité, le budget du soutien rationnel à la très bonne croissance économique annoncée.

C'est dans cet esprit qu'a été conçu, par le Gouvernement, le projet de loi des finances 2010.

Monsieur le Président du Sénat,

Messieurs les membres du Bureau du Sénat,

Ainsi vous a été présenté le projet du budget de l'Etat pour l'année 2010.

Je vous remercie pour votre aimable attention.